

la demande croissante accompagnée d'une hausse des prix a porté à prendre un trop grand nombre d'animaux à fourrure et il a fallu resserrer les restrictions. Les incendies de forêt, les inondations et la sécheresse ont provoqué parfois de grands changements pour ce qui a trait à la nourriture et à l'abri que trouvent les animaux dans de vastes territoires; cependant, si les dommages ne sont pas trop graves, d'habiles méthodes de réglementation peuvent y rétablir la production plus rapidement qu'il n'eût été possible il y a quelques décennies.

Dans le Nord du Canada, où les piégeurs sont éparpillés sur de vastes territoires, la réglementation de la capture des animaux à fourrure par l'interdiction, les saisons fermées et l'application des règlements du piégeage présente des difficultés qui ne se rencontrent pas dans d'autres régions. Grâce au personnel plus nombreux de garde-chasse, au sens plus avisé des trappeurs en ce qui concerne la conservation et à une meilleure connaissance des régions en cause, les règlements relatifs à la conservation de la faune donnent des résultats de plus en plus satisfaisants.

Les conditions nécessaires à la multiplication de certains animaux à fourrure, particulièrement le castor et le rat musqué, s'améliorent rapidement grâce à la remise en valeur des terrains marécageux et des étendues d'eau qui constituent leur habitat.

Aujourd'hui, toutes les provinces et tous les territoires ont des règlements concernant le piégeage et exige que chaque trappeur se munisse d'un permis. Quelques-unes immatriculent les sentiers de piégeage et d'autres, les régions de piégeage. Ces mesures encouragent les trappeurs à observer les règles de conservation; ceux-ci, dans leur propre intérêt, protégeront leur région contre le braconnage et se garderont de pratiquer le piégeage à l'excès ou de commettre d'autres abus propres à faire disparaître de leur territoire les animaux à fourrure qui sont leurs moyens de subsistance.

### Sous-section 2.—Élevage\*

Au début du commerce des fourrures, c'était la coutume chez les trappeurs canadiens de garder des renards vivants jusqu'à ce qu'ils fussent dans leur plus beau pelage; de cette coutume naquit l'industrie vulpicole moderne. L'élevage des renards en captivité s'est pratiqué pour la première fois, d'après les archives, dans l'Île du Prince-Édouard, où, il y a environ 65 ans, un certain nombre de renards furent gardés sur une ferme située près de Tignish. Après 1890, une période de renchérissement des fourrures encouragea l'élevage du renard et l'industrie se développa rapidement. La beauté de la fourrure du renard argenté (une nuance du renard roux ordinaire, fixée par les premiers vulpiculteurs au moyen de l'élevage sélectionné) et le prix élevé que la peau commandait ont attiré l'attention surtout sur cette variété. Tandis que les expériences se poursuivaient dans l'Île du Prince-Édouard, d'autres provinces s'essayaient aussi à l'élevage des renards en captivité: l'entreprise réussit dans le Québec en 1898, en Ontario en 1905 et en Nouvelle-Écosse en 1906. La rentabilité de l'élevage des animaux à fourrure devint notoire en 1910 lors de la publication des prix obtenus pour les premières peaux argentées à l'enchère tenue à Londres. Vingt-cinq peaux s'étaient vendues en moyenne \$1,339 chacune; l'une d'elles avait rapporté \$2,627. L'industrie a ensuite fort prospéré, puis s'est affaïssée en 1914 et a pris du temps à se stabiliser. La vulpiculture se pratique maintenant dans toutes les provinces. Le gouvernement fédéral dirige une ferme expérimentale d'élevage à Summerside, dans l'Île du Prince-Édouard, où sont étudiés les problèmes de reproduction, d'alimentation, de parquement et d'entretien général.

\* Révisé à la Division de l'agriculture, Bureau fédéral de la statistique.